

Section XVII	Matériel de transport (chapitres 86-89)
Chapitre 86	Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires et leurs parties; appareils mécaniques (y compris électromécaniques) de signalisation pour voies de communication
86.01-86.06	Un changement aux positions 86.01 à 86.06 de toute autre position, y compris une autre position à l'intérieur de ce groupe, à l'exception de la position 86.07; ou Un changement aux positions 86.01 à 86.06 de la position 86.07, qu'il y ait ou non également un changement de toute autre position, y compris une autre position à l'intérieur de ce groupe, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 35 % selon la méthode de la valeur transactionnelle.
86.07-86.09	Un changement aux positions 86.07 à 86.09 de toute autre position, y compris une autre position à l'intérieur de ce groupe.
Chapitre 87	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires
87.01	Un changement à la position 87.01 de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 20 % selon la méthode du coût net.
87.02	Un changement à la position 87.02 de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure, selon le cas : a) à 30 % suivant la méthode de la valeur transactionnelle; b) à 20 % suivant la méthode du coût net.
8703.10	Un changement à la sous-position 8703.10 de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure, selon le cas : a) à 35 % suivant la méthode de la valeur transactionnelle; b) à 25 % suivant la méthode du coût net.
8703.21-8703.90	Un changement aux sous-positions 8703.21 à 8703.90 de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure à 20 % selon la méthode du coût net.
87.04	Un changement à la position 87.04 de toute autre position, à la condition que la teneur en valeur régionale ne soit pas inférieure, selon le cas : a) à 30 % suivant la méthode de la valeur transactionnelle;